

Zones Non Agricoles

N°5 – 30 Août 2011

Région Corse

Structure de réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse ZNA : Johanna BODENDORFER – FREDON

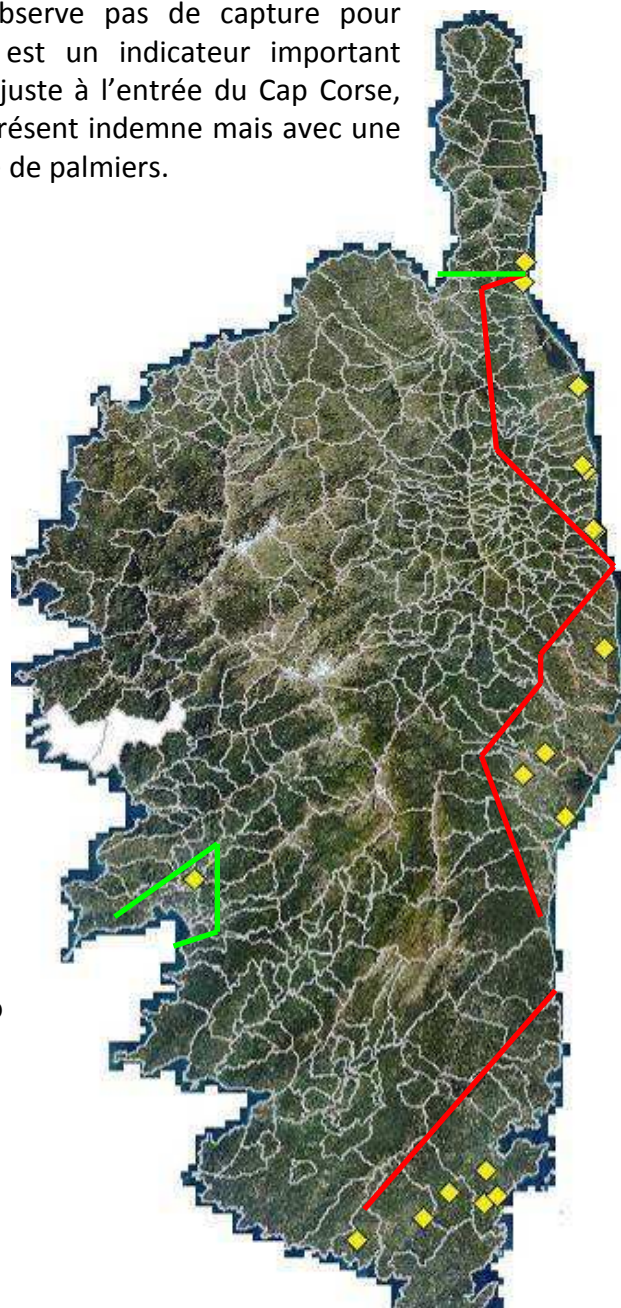
Le Charançon rouge arrive à Bastia !

Après la Marana (Poretta) c'est maintenant à Bastia même (Front de Mer), que des captures du charançon rouge ont eu lieu (relevé du 26/08/2011 : 2 mâles). Le piège a été installé un mois auparavant. Le ravageur ne cesse donc pas de monter. Dans le piège installé au port de Toga le même jour on n'observe pas de capture pour l'instant. Ce piège est un indicateur important comme il se trouve juste à l'entrée du Cap Corse, un secteur jusqu'à présent indemne mais avec une importante présence de palmiers.



SOMMAIRE

Le Charançon
rouge du
palmier
Prévision
Météo



Secteur Cap Corse

Secteur Bastia-Moriani

Secteur Linguizetta-
Ghisoncaccia

Secteur Ajaccio

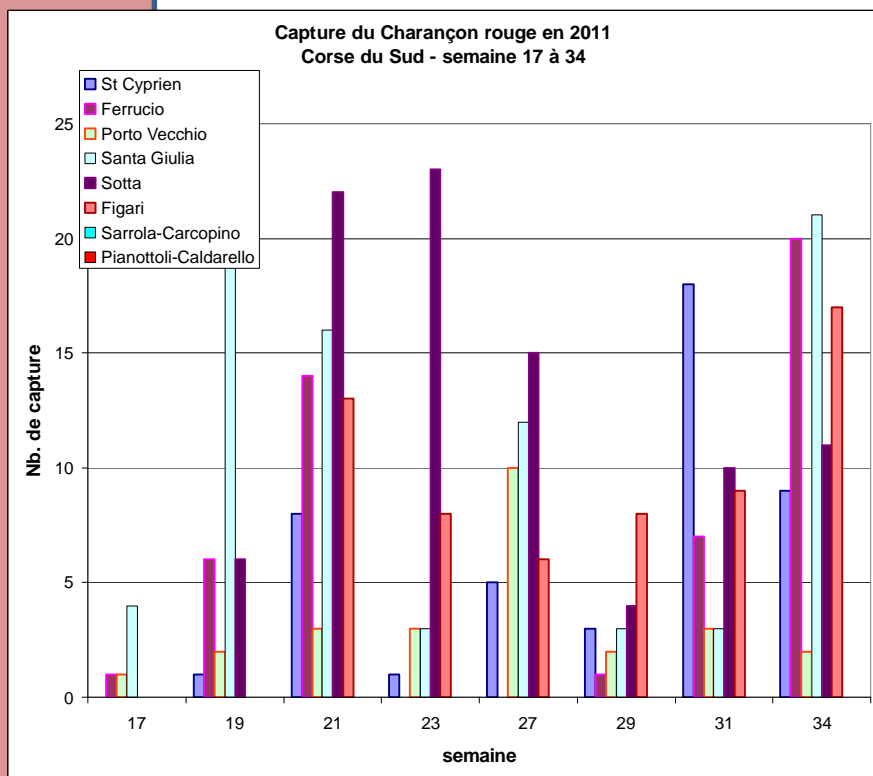
Secteur Porto Vecchio-
Extrême Sud

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec
l'appui financier de
l'Office National de
l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les
crédits issus de la
redevance pour
pollutions diffuses
attribués au
financement du plan
ECOPHYTO 2018

Situation actuelle pour toute la Corse :



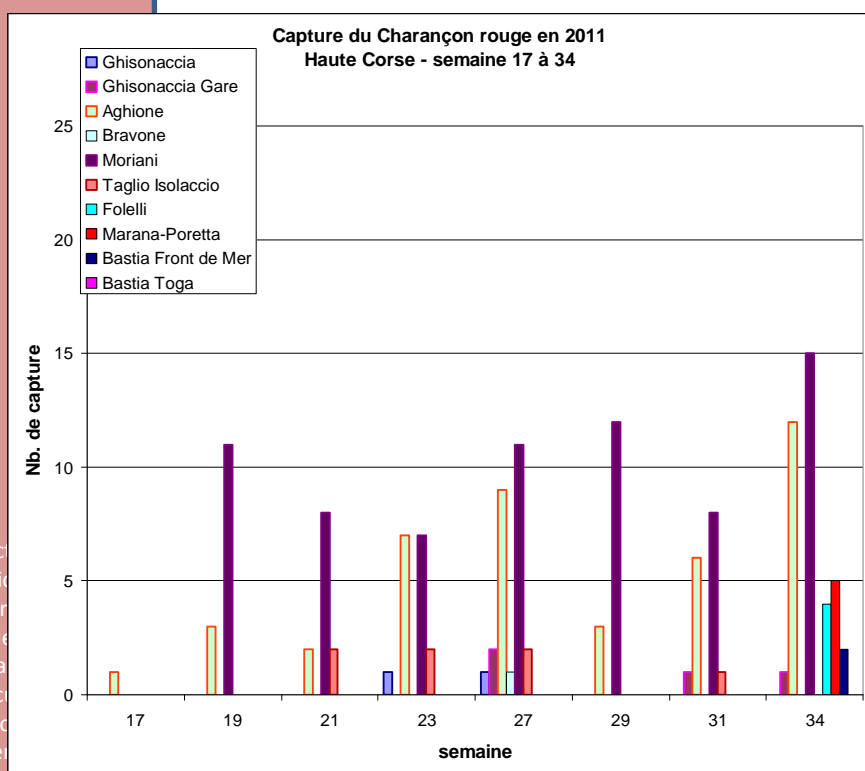
Malgré les fortes chaleurs de ces derniers temps les captures restent élevées. Pour certains endroits on observe même un pic la semaine 34 (fin août) : Moriani, Aghione, Baie de Santa Giulia, Figari, Ferruccio.

Dans le piège se trouvant dans le **secteur d'Ajaccio** on n'a toujours pas de capture, idem pour le piège à Piandollo-Caldarelo, un piège stratégique, car il nous donne des indices sur l'avancement du charançon rouge vers le côté ouest de l'île.

Pour le **secteur Ghisonaccia-Linguizetta**, c'est surtout à Anghione que les captures sont importantes.

Concernant le **secteur Bastia-Moriani**, c'est surtout entre Moriani et Folleli qu'on observe des palmiers infestés. Pour le lido de la Marana et la région bastiaise aucun palmier infesté n'a été signalé pour l'instant mais le piégeage indique la présence du ravageur.

Pour le secteur **Porto Vecchio-Extrême Sud** c'est surtout dans la Baie de Santa Giulia, à Figari et à Ferruccio que les captures sont élevées en ce moment mais de manière générale, la présence du charançon rouge peut être considérée comme importante pour tout le secteur.



Evaluation du risque : Le risque d'infestation des palmiers reste très élevé vu le nombre important de captures ces dernières semaines. Surveillez les jeunes pousses pour détecter les premiers symptômes à temps. Evitez le transport de tout débris de palmier infesté par le charançon rouge.

Les symptômes :



Les nouvelles palmes qui sortent sont rongées à la pointe



Soyez vigilant si vous vous trouvez dans des zones à risque (Lido de la Marana, Bastia, Cap Corse). Les organismes à contacter en cas de détection de symptômes sont la **FREDON** (fredoncorse@orange.fr; 06 30 13 91 72) et la **DDCSPP, ancien Service de la Protection des Végétaux** (Haute Corse : 04 95 58 91 00; Corse du sud : 04 95 22 09 70).

Glycaspis brimblecombei – Psylle de l'eucalyptus



G. brimblecombei est originaire d'Australie et a été introduit en Amérique dans les années 2000. En Europe, il a été signalé pour la première fois en 2007 en Espagne et au Portugal. En mars 2010, le ravageur a été détecté pour la première fois en Italie. Le premier foyer a été découvert par la FREDON Corse à Porticcio en août 2011.

Ce ravageur est un piqueur-suceur qui attaque des eucalyptus. Des populations importantes de *Glycaspis brimblecombei* peuvent provoquer une défoliation sévère des eucalyptus et causer la mort des arbres.

La situation reste à surveiller pour connaître l'importance et le développement de la population.

Source : Bruno Espinosa (DEZA-
Unviversità degli Studi di
Napoli Federico II; IT).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre régionale d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletin d'information technique ou de conseils obtenus auprès des techniciens.